



**AMBASSADE DE FRANCE A MAURICE
SERVICE ÉCONOMIQUE**

Le Chef de service

A Port-Louis, le 14/06/2016

Affaire suivie par : Jérôme CHASTENET

**Implication de Maurice dans les projets
de Zones économiques spéciales (ZES) en Afrique**

C'est depuis la fin des années 2000 que le « discours officiel » insiste sur l'obligation pour Maurice de se tourner vers l'Afrique. Conscient que ce continent est porteur de croissance économique, les dirigeants mauriciens ont entrepris de mettre en œuvre une véritable « politique africaine » afin de permettre au pays de bénéficier d'un nouveau relai de croissance.

Le marché local étant devenu trop étroit pour les acteurs du secteur privé mauricien, près d'une centaine d'entreprises (grands groupes et PME) se sont implantées en Afrique australe et de l'est, et même dans la partie occidentale de l'Afrique pour certaines (Cf note du SE sur « *Les investissements de Maurice en Afrique* » - Septembre 2015).

Diverses structures encourageant les opérateurs locaux investir en Afrique ont vu le jour : *l'Africa Center for Excellence* (département du *Board of Investment / BOI*), le *Mauritius-Africa Fund* (fonds souverain, doté de 500 M de roupies en fonds propres) ou le *Mauritius Africa Business Club*. Un fonds d'investissement spécifique pourrait être créé dès 2017.

C'est dans cette optique que **Maurice a conclu plusieurs accords** en vue de participer à la création et/ou au développement de **zones économiques spéciales (ZES)** dans trois pays cibles : **Sénégal, Ghana, Madagascar**. Des discussions sont envisagées, dans un avenir plus ou moins rapproché, avec d'autres pays comme la Côte d'Ivoire ⁽¹⁾ ou Sao Tomé-et-Principe ⁽²⁾.

Le *Board of Investment (BOI)* et le *Mauritius-Africa Fund (MAF)* ont lancé conjointement, le 20/05/2016, un **appel à manifestation d'intérêt** destiné aux entreprises locales et internationales (promoteurs, opérateurs et investisseurs) intéressées par les **projets de développement de ZES** dans les pays suivants :

- **Sénégal** : phase I (50 ha) d'une ZES de plus de 700 ha, attenante au nouvel aéroport international de Dakar, qui comprendra un parc industriel et une zone dédiée au fret.
- **Ghana** : phase I (20 ha) d'une ZES consistant en un parc technologique et logistique, situé à Dawa, à 70 km d'Accra.
- **Madagascar** : ZES pilote (80 ha) dans le parc industriel d'Ehoala (440 ha), à Fort-Dauphin, orientée vers la logistique, l'industrie, les services financiers et les activités liées au tourisme.

Les « candidats » sont encouragés à enregistrer leurs sociétés à Maurice sur la plateforme offshore pour – à partir de là – réinvestir dans les pays ciblés, ce qui devrait leur permettre d’optimiser leurs investissements sur le plan fiscal (Cf note du Service Economique sur « *La fiscalité à Maurice : un paradis pour l’optimisation fiscale ?* » - Juin 2016).

D’ores et déjà, des partenaires potentiels (originaires notamment des pays suivants : **Chine, Inde et Japon**) se seraient manifestés auprès des autorités mauriciennes.

A noter que Maurice a signé, avec de nombreux pays du continent africain, des accords d’encouragement et de protection des investissements (21 signés, dont 8 en vigueur) et des accords de non-double imposition (27 signés, dont 16 en vigueur). S’agissant des pays concernés par les projets ci-dessus, la situation est la suivante :

	API		Accords fiscaux	
	<i>Signature</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Signature</i>	<i>Entrée en vigueur</i>
Sénégal	14/03/2002	14/10/2009	14/02/2002	15/09/2004
Ghana	18/05/2001	*	**	
Madagascar	06/04/2004	29/12/2005	30/08/1994	04/12/1995

* *En attente de ratification* ** *En attente de signature*

(1) La participation éventuelle de Maurice dans le développement d’une technopole numérique à Grand Bassam serait mentionnée dans l’accord de coopération économique signé entre la Côte d’Ivoire et Maurice en avril 2016.

(2) C’est Sao Tomé-et-Principe qui a approché Maurice sur la thématique des ZES.

Sénégal : la phase I d'une ZES à construire à côté du nouvel aéroport international

Dans le cadre du « Plan Sénégal Emergent », le Gouvernement sénégalais a prévu la mise en valeur d'une ZES de 718 ha, dans la commune de Diass, à 45 km de Dakar. Le site est attenant au futur aéroport international Blaise Diagne (BDIA), en voie d'achèvement (ouverture prévue en octobre 2016).

L'objectif est développer une zone franche industrielle et commerciale dénommée DISEZ (*Dakar Integrated Special Economic Zone*). Le futur site comprendra un parc industriel, des espaces de service, des bureaux, une plateforme logistique et, ultérieurement, une zone commerciale, des complexes touristiques et des zones résidentielles. Ce projet, qui bénéficie du soutien de la Banque Mondiale et du FMI, vise à positionner le Sénégal comme hub pour les affaires pour l'Afrique de l'Ouest.

En juillet 2015, un accord-cadre bilatéral est signé qui porte sur la création de la phase I (50 ha) de cette ZES, en s'appuyant sur l'expertise mauricienne. Cet accord implique les agences responsables de la promotion des investissements des deux pays : le BOI (*Board of Investment*) pour Maurice et l'APIX (*Agence nationale pour la promotion des investissements et des grands travaux*) pour le Sénégal.

En mars 2016, une société mixte de droit sénégalais (de type *Special Purpose Vehicle*) est créée : la Société des Infrastructures d'Affaires Atlantic (SIAA), en charge le développement de la phase I de la ZES (un parc industriel + une zone dédiée au fret). Ses actionnaires sont les fonds souverains de deux pays, avec la répartition suivante (établie pour les 20 premières années) :

- 51% : Etat mauricien (Mauritius-Africa Fund Ltd / MAF)
- 49% : Etat sénégalais (Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques / FONISIS)

Le pacte d'actionnaires de la SIAA prévoit que les fonctions de Président et de Directeur Général seront respectivement assurées par M. Ken Poonoosamy, membre du CA du Mauritius-Africa Fund et Directeur du BOI, et M. Ibrahima Kane, Directeur Exécutif du FONISIS. Un représentant du CIAN devrait être intégré prochainement au sein du Conseil d'Administration de la SIAA.

Ghana : un parc technologique préfigurant une « Smart City » à créer à l'est d'Accra

En août 2015, un accord-cadre bilatéral est signé : il porte sur la création d'un parc technologique dans la commune de Dawa, à 70 km à l'est d'Accra. Il s'agit à terme de créer une « Smart City » qui sera établie en plusieurs phases (dont 20 ha à développer dans un premier temps). Le Ghana apportera les infrastructures et les réseaux de communication.

Le projet mettra l'accent sur les technologies de l'information et de la communication, les services financiers, la formation, la R&D, et le développement d'autres services permettant la création d'un parc d'affaires. La « Smart City » abritera également un site logistique, un centre de convention international, un centre médical universitaire, un centre commercial et des résidences haut de gamme. Des lieux de divertissement (hôtel, restaurants, golf, casino, ...) seront également déployés.

Un « *Special Purpose Vehicle* », chargé de la mise en œuvre du projet, est en cours de constitution. Le pacte d'actionnaires prévoit, pendant les 20 premières années, la répartition suivante :

- 60% : Etat mauricien (Mauritius-Africa Fund Ltd / MAF)
- 40% : Etat ghanéen (Ministère des Finances)

Madagascar : une zone pilote à développer dans le parc d'Ehoala, à Fort Dauphin

En mars 2016, un MoU signé entre Madagascar et Maurice porte sur le développement par la partie mauricienne (concession sur 30 ans) d'une zone pilote de 80 ha située dans l'enceinte du parc industriel d'Ehoala à Fort Dauphin (sud de la grande île). Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Pôles Intégrés de Croissance » (PIC) à Madagascar, soutenue par la Banque Mondiale.

Le parc d'Ehoala (440 ha) a été lancé en 2009 dans le cadre d'un partenariat public-privé (concession sur 40 ans) entre, d'une part, le groupe minier anglo-australien Rio Tinto et sa filiale malgache QMM (QIT Madagascar Minerals) et, d'autre part, l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale de Madagascar (APMF). Ce parc, qui n'a pas encore décollé, a pour vocation l'accueil d'opérateurs privés locaux et internationaux.

Côté malgache, un comité dédié au suivi de ce projet est directement rattaché à la Présidence. La partie mauricienne sera chargée de la construction des infrastructures, mais surtout de la « remplir » avec des entreprises. Les activités prévues au sein de la ZES de Fort Dauphin concernent aussi bien les services (logistique et entreposage, banques et assurances, tourisme, ...) que l'industrie (agro-alimentaire, produits de la mer, textile, ...).

Le cadre légal de cette ZES (qui pourrait inclure des incitations fiscales) reste à définir, avant que l'accord bilatéral ne soit formellement signé, soit probablement pas avant fin 2016.

Contacts :

- M. Yash MANICK, Officer in Charge
Mauritius-Africa Fund Ltd
Ground Floor, Government House
PORT-LOUIS
Tél : +230 201 1995
info@mauritiusafricafund.com
www.mauritiusafricafund.com
- M. Veekramsingh GOWD, Manager
Africa Center for Excellence
Board of Investment
One Cathedral Square Building
16, rue Jules Koenig
PORT-LOUIS
Tél : +230 203 38 00
veekramsingh@investmauriti.us.com
www.investmauriti.us.com